

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 17 Dhoulhajja 1447
3 Juin 2026

N° 64

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	1598
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1598
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1600
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1604
Homologation de résolutions	1604
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1604
Avis aux créanciers.....	1609
Convocations	
Sociétés anonymes	1610
Sociétés à responsabilité limitée	1618
Sociétés communautaires.....	1618
Autres sociétés	1619
Divers	
Avis au public.....	1619

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Communautaire Locale

2026/64

30/4/2026

Dénomination sociale : Société Communautaire Locale «Dayeat Alnakhil de vache»

Catégorie de la société : Locale

Capital social souscrit : 5 000.00

Adresse du Siège social : Om Tamer Gharbiya Médenine Nord

Objet Social Elevage de vaches laitières, collecte et vente de lait

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts : 15/05/2026

Nombre de parts sociales : 10

Valeur nominale d'une part : 500.00

Banque : Société Tunisienne de banque STB - Médenine

Période de souscription : du 15/06/2026 jusqu'au 01/07/2026

Liste des Fondateurs :

- Meftah Litaïem : Om Tamer Gharbiya, Médenine Nord, Médenine
- Chokri el Wadad : Om Tamer Gharbiya, Médenine Nord, Médenine
- Moncef Ardhaoui : Om Tamer Gharbiya, Médenine Nord, Médenine
- Attia Atoui : Om Tamer Gharbiya, Médenine Nord, Médenine.

2026R01749SODB1

Avis au public

102/2026

Date 08/05/2026

La dénomination sociale de la société communautaire : La société communautaire locale «EL IZDIHAR»

Catégorie de la société : Locale

Le montant du capital social de société disponible pour la souscription : 5.000,000 dinars

Adresse du siège social : 6 Rue Jean jures El Jayara Sidi Hsin 1095

Objet de la société : Projet agricole intégré

La période de société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 22/01/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 500

Valeur nominale des actions : 10,000 dinars

L'établissement bancaire (la succursale régionale de l'établissement bancaire) : Société Tunisienne de banque (STB) El Hriaria

Période de souscription ouverte : Du 01/06/2026 au 31/12/2026

Les avantages attribués conformément aux statuts types de la société : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice des droits de vote : Oui

Approbation des conditions de répartition des excédents et de constitution des réserves : Oui

Convocation de l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le sujet de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Wided ben mansour : Délégation Sidi Hsin, Gouvernorat Tunis, Adresse 11 rue ibn erroumi sidi hsin 1095.

Chayma ben mansour : Délégation Sidi Hsin, Gouvernorat Tunis, Adresse 11 rue ibn erroumi sidi hsin 1095.

Nabil ben mansour : Délégation Sidi Hsin, Gouvernorat Tunis, Adresse 11 rue ibn erroumi sidi hsin 1095.

2026401965SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation de capital

AU CAPITAL DE 50 600 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Zone Industrielle Bir Mcherga Gare 1193, Zaghouan

Identifiant Unique : 1155487B

Dénomination : FONDINOR

Objet social : Fonderie et fabrication des pièces en fonte

Forme juridique : Société Anonyme

Capital Social Avant Augmentation : 50 600 000 DT divisé en 506 000 actions de 100 DT chacune

Siège Social : Zone Industrielle Bir Mcherga Gare 1193, Zaghouan

Dépôt provisoire : Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20/05/2026 enregistré à la Recette des finances de Bir Mchergua le 26/05/2026 Sous le n°26700594 quittance n°13300, déposé au Registre National des Entreprises le 01/06/2026 sous le n°14216 et certificat n°202664065.

Montant de l'augmentation : 4 000 000 Dinars divisées en 40 000 actions de 100 Dinars chacune sans prime d'émission à souscrire et à libérer en numéraire

Délai de souscription : 15 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai. 2026R01756SANB2

Nomination du Commissaire aux Comptes & Nomination du Liquidateur

SOCIETE SIG 2

SA au capital de 1 209.600 Dinars

Route de Gabès km 3 - 3018 Sfax

Identifiant Unique : 0503372Y

CNSS : 219233-13

En vertu :

1- Du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2025, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de

Sociétés à Sfax sous Quittance n°M008505 du 15 décembre 2025, Enregistrement n° 25707929 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises à Sfax sous le n°20267724 du 23 janvier 2026, il a été décidé la nomination de Monsieur MAHMOUD TRIKI Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie Commissaire aux Comptes, pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

2- Du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extra Ordinaire en date du 14 novembre 2025, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés à Sfax sous Quittance n°M007918 du 25 novembre 2025, Enregistrement sous le n°25707382 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises à Sfax sous le n°2025208404 le 26 novembre 2025, il a été décidé le renouvellement du mandat de Monsieur Mohamed HENTATI, en qualité de Liquidateur de la société pour une durée d'une année prenant fin à l'issue de 12 novembre 2026.
2026X00838SANB2

PARC D'ENGINS INDUSTRIELS ET AGRICOLES «PARENIN»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 14 000 000 DINARS

SIEGE SOCIAL: 91, AVENUE DE CARTHAGE 1000 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0000573 K

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 Avril 2026 et enregistré à la recette des finances le 14 Mai 2026, sous le n°26702023 quittance n°M057894, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 26 Mai 2026, les actionnaires ont décidé :

- La nomination de Messieurs Nadhim Ben Yedder, et Mohamed Anouar BEN Ammar en qualité d'administrateurs, et ce, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2028.

- La nomination de "DELOITTE TUNISIE" en qualité de commissaire aux comptes et ce, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2028.
2026401952SANB2

Société Parenin

Société Anonyme

Au Capital 14.000.000 DT

91 Avenue de Carthage 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0000573K

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 30 Avril 2026 de la société Parenin enregistré le 14 Mai 2026 à la recette des finances sous le n° 26702024, Quittance n°M057900 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 26 Mai 2026, il a été décidé :

La nomination de M. Nébil Ben Yedder en qualité de Président du Conseil d'Administration.

2026401953SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

LIBRAIRIE EL MANAR

S.A.RL au capital de 319.400.000 DT

Siège Social: 58 Avenue Bab Djedid, 1008 - Tunis

IDENTIFIANT UNIQUE : 1899760/J

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 Avril 2026 enregistré à la Recette des finances Rue El Jazira à Tunis le 05/05/2026 Quittance n°M028208 dont une copie a été déposée au Registre National Des Entreprises le 18/05/2026 sous le Numéro : 2026P52666395

Il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du Capital Social par apport en nature d'un fonds de commerce.

- Les Parts Sociales sont réparties comme suit

- Madame Safia Bent Tijani M'HAMDI : 1.278 Parts Sociales.

- Monsieur Ahmed M'HAMDI : 1.1916 Parts Sociales.

- Modifications statutaires : les articles 6, 7 et 7 Bis des Statuts.

2026R01752SRLB2

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ZROUGA «SPIZ»

S.A.R.L au capital de 9 600 000 dinars

Siège social : Rue de Monastir 4070 M'Saken

MF : 1156191R

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/04/2026, enregistré à la recette des finances Msaken le 14/05/2026 il a été décidé une augmentation du capital social d'un montant de 9 600 000 dinars à 13 608 800 dinars.

Les formalités légales requises ont été accomplies et les documents nécessaires ont été déposés auprès du registre national des entreprises, conformément à la législation en vigueur le 29/05/2026 sous le numéro 202667215.

2026S00757SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Société citoyenne régionale ESSALEMA

Pour le transport terrestre de personnes

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 05/05/2026 et enregistré à la Recette des Finances de Sidi Hassine Tunis le 05/05/2026 Quittance N°M054323 Enregistrement N°26701863, dont une copie est

déposée au registre national des entreprises le 07/05/2026 il est convenu ce qui suit :

Le changement de la nomination de la "société citoyenne Khalifa service Taxis Commun Grand Tunis à la Société citoyenne régionale ESSALEMA pour le transport terrestre de personnes».

En conséquence, cette annonce et notification constituent un règlement définitif de toutes les données et prennent effet à compter de la date d'inscription au Registre national des entreprises et sont adoptées pour la mise à jour de la plateforme des entreprises privées auprès du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

2026R01760SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé établi par Maître Mohsen Zeidi Avocat, enregistré à la recette des finances de Tabarka, le 06/05/2026, quittance n° M0024419 Monsieur Mouhamed Faouizi Ben Younes Selmi CIN 02367535 a vendu à Madame Intisar Ben Romdhane Ben Ahmed Ben Amour CIN 07982197 la totalité du fonds de commerce immatriculé auprès de registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 0295105 S, activité "toutes activités commerciales" sis à l'Avenue 14 janvier Tabarka Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains du rédacteur de contrat Maître Mohsen Zeidi à son adresse sise au 88 Avenue Habib Thamar 8100 Jendouba, dans les délais légaux n'excédant pas 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Copie de cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 08/05/2026.

2026R01737FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine le 20/05/2026 sous le numéro 26203042, reçu n°M052198, Mme Olfa Bent Gouider Larbi, titulaire de CIN n°05730842, a vendu à Madame Nesrine Bent Hassen Youssfi, titulaire de CIN n°13529732, la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de jardin d'enfants «Jardin d'Enfants Sud Avenir», avec tous ses éléments matériels et immatériels, sis à l'Avenue Manfaloty Route Tataouine Médenine.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Mabrouk Katar, avocat à la cour de cassation élu domicile pour la réception des oppositions, sis à l'Avenue 2 Mai Immeuble Rejili, Médenine dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru au Quotidien le 23/05/2026.

2026R01739FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP du 7 et 8 octobre 2025 enregistré à la recette des finances de Jerba le 9/10/2025, quittance n°M118917, enregistrement n°25206594 et publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 21/5/2026, Mr Dahmen Hamza, résident à taourit Jerba a vendu à Mr Ben Moussa Mourad résident à Boumellel Jerba la totalité du fonds de commerce situé à beni bendou houmet souk Jerba activité café, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées chez Maître Abdelhakim Ben Younes place Med Ali houmet souk Jerba dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

2026R01743FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 20 Mai 2026 est enregistré à la recette des finances de Gafsa le 21 Mai 2026 n° d'enregistrement 26204605 Monsieur Thabet Ben Ali Ben Othmen Brayek Titulaire de C.I.N n°06216792 a vendu à Madame Samiha Bent Bachir Ben Ali Zidj, Titulaire de C.I.N n° 06128277 la totalité du Fonds de Commerce Consister de la vente de fruits et légumes sis à rue Alahram Gafsa.

Les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T auprès de l'Acheteur à l'adresse du fonds de commerce. La Publication de ce Contrat est faite au Journal «ALMAGHREB» du 26/5/2026.

2026R01745FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Slama Samir Avocat demeurant à l'avenue Farhat Hached Sahline, légalisé à la mairie de Sahline en date du 22/05/2026 et enregistré à la Recette de Sahline le 29/05/2026 (n°26201101, reçu n°M022456), monsieur Imed Hdhiri titulaire de la CIN n°06779191 vend à monsieur Mohamed; Rabhi titulaire de la CIN n°07916748 le fonds de Commerce dont l'activité consiste à l'exercice du commerce, demeurant au complexe résidentiel et commercial «El Mandra» BT- H n°29+30 avenue Farhat Hached Sahline.

Les oppositions doivent parvenir dans les 20 jours qui suivront l'avis qui sera publié au journal officiel chez l'acheteur à l'avenue Farhat Hached Sahline.

2026S00758FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 09/03/2026, enregistré à la recette des finances Hajeb Laioun le 10/03/2026 sous N°26200184 quittance N°M006839. Mr El Manaa CHAABANI, titulaire de

la CIN N°02039126 a vendu et cédé à Mme Rakia ZAIDI, titulaire de la CIN n°07530777, la totalité du fonds de commerce du local commercial municipal, destiné vente fruits et légumes, avec tous ses éléments incorporels sis à Errahba- Hajeb Laïoun. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Chourouk et Le Quotidien du 21/04/2026.

2026S00759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 23/05/2026 enregistré à la recette des finances Bouhajla le 25/05/2026 sous n°26201108 quittance n°M034903 Mme Ameni ben Mohamed ben Sahloul Ep Ali Bahri Zaouia Titulaire de CIN n°05565944 la totalité du fonds de commerce du local destiné Pharmacie catégorie A avec tous ses éléments sis à l'avenue 7 Novembre Bouhajla, RNE A1044922005 code fiscal n°899314/G à Mr Dhia ben Mohamed Naceur Dhifaoui, n° CIN 11950644.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse rue Farhat Hached Bouhajla Kairouan objet de ce contrat dans un délai 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 2/6/2026.

2026S00760FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 07/05/2026 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 13/05/2026 sous le n°26201269 quittance n° M025009. Mme Maroua Bent Monji ELLEFI, cin n°12849669 a vendu le fonds de commerce "DRUGSTORE" à Mme Kaouther Ben Ali HSSINI, cin n°09213111, sis au 52 rue Elhouda Sahloul SOUSSE.

Les oppositions seront reçues dans 20 jours entre les mains de l'acheteur. Un extrait a été publié au journal Achourouk du 22/05/2026.

2026S00762FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître RAFIK CHEIKHROUHOU, Avocat à la Cour de Cassation, en date du 21/05/2026 enregistré à la recette des finances Gremda le 29/05/2026 quittance n° M056372 enregistrement n°26201894, Illyés Ghorbel titulaire n°08845713 identifiant unique n°1823045Y demeurant à rue Sidi Hamid Kessemtni Sakit Edayer Sfax a vendu à la SOCIETE IREPAIR PLUS identifiant unique n°1984172Y ayant son siège social à la route Gremda km 1 Av. taouss Sfax, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en vente en détail de matériel électriques et électroniques sous le nom commercial «STORE BEST CHOICE» au magasin n°6 section ouest au rez-de-chaussée de l'immeuble «SOURITS» sise à la route lafrane km 0.5 Sfax.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès du Maître RAFIK CHEIKHROUHOU, Avocat à la Cour de Cassation sise à avenue Habib Maazoun, immeuble Chakroun 4ème étage Sfax 3000 - domicile élu - et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal "ASSABAH" paru le 2/6/2026.

2026X00834FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 21/03/2024 enregistré à la recette des finances ROUTE AL AIN SFAX en date du 09/09/2024 sous le numéro 24203240 quittance n°M054548 Mr Wissem Mlawah a vendu à Mr Tawfik Mlawah la totalité du fonds de commerce destiné à vendre des légumes et des fruits ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis à la Route Al Ain km 7.5 STATION MNIF Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente dans le local du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah le 2/6/2026.

2026X00836FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à Sfax, Recette des finances Sakit edeyer le 29/05/2026 sous n°26201910 quittance n°M045798, il appert que Mr ABDALLAH BAHLOUL demeurant à la rue les Martyrs n°89 Sakit edeyer Sfax a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce qu'il exploite à la rue Habib maazoun Sekit Edayer SFAX au profit de Mr OUSSEMA CHAABEN demeurant à la route Sidi Mansour km 4 Sfax.

Les oppositions éventuelles sur le produit de la cession peuvent être signifiées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT entre les mains de l'acquéreur ayant élu domicile le lieu du fonds déjà cité en haut.

Cet avis est publié au journal Le QUOTIDIEN paru le 02 Juin 2026.

2026X00839FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Mounira Ben Naceur Ben Amar légalisé le 25/05/2026 enregistré à la recette des finances boulevard Habib Bourguiba Sfax le 25/05/2026 sous le numéro de quittance M048064 N° d'enregistrement 26203612. Mr Rami Chouour N° CIN 08773400 sis à CITE BAHRI 3 Rue 2235 Sfax a vendu à Mr Mohamed ben Abdelhamide Ben Azhar Hidouri, N° CIN 11165562 sis à Cité Bahri 3 rue 2140 Sfax la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels au prix de cinquante cinq mille dinars, sis à Cité Bahri 3 Sfax destiné à vendre Alimentations générales. Les oppositions doivent être formulées auprès de Maître Mounira Ben

Naceur Ben Amar demeurant immeuble les quatre saisons bloc C 7ème étage n°3 Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah le 29/05/2026 page 10.

2026X00840FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte sous-seing de vente en date du 06/05/2026 et enregistré à la recette des finances de manar le 08/05/2026, quittance N°M041919, enregistrement N° 26201510. Il appert que Hayet Saidi CIN 04765675 a vendu à Insaf Dhahbi CIN 04719243 la totalité du fonds de commerce destiné en un magasin de vente de chaussures et les vêtements au détail avec tous ses éléments sis au N°2 Rez-de-chaussée appartement Samara Manar1 Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux «La Presse» et «Essahafa» parus le 26/05/2026. Les oppositions sont recevables durant le délai de 20 jours suivant la parution, de cette publication au JORT à l'Etude de Maître MOHAMED OUSSAMA BEN NJA avocat à la cour d'appel au 1 rue d'Iran 1er étage Tunis.

2026401940FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 19/05/2026 enregistré à la recette des finances de Hammamet enregistrement n°26203189 et quittance n°M078764 daté le 20/05/2026 la Sté Rammeh Automobile MF 1759347W a vendu à la Sté RAMMEH MOTOCYCLE DISTRIBUTION tout le fonds de commerce «commerce et distribution des motocycles et vente accessoires» situé à la route de ceinture 8050 Hammamet. Les oppositions sont acceptées chez l'avocat Maître Aymen Jaouida sis à l'av H. Bourguiba 8050 Hammamet, Imm. Ferjallah. Cet avis a été publié au journal LAPRESSE le 30/05/2026.

2026401941FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Korba quittance n°M0345717 enregistrement n°26201181 le 20/05/2026, rédigé par maître Walid Salem avocat à la cour d'appel, Monsieur Hamdi Kochtane, C.I.N N°05100934 a cédé à Madame Kaied Rihab, C.I.N N° 06470616 la totalité du fonds de commerce exploité à l'avenue Habib Bourguiba Korba ayant comme objet la vente de téléphone et accessoires, équipements électroniques et informatiques. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 26 Mai 2026.

2026401943FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 20 mai 2026 et enregistré à la recette des finances de la Marsa le 21 mai 2026 sous le numéro 70741 enregistrement numéro 26203417 : Mme Sameh Bent Abderrazek Goudwar a vendu à Mme Jamila Bent Ali Bazaoui la totalité du fonds de commerce situé au 84 avenue de l'environnement Gammarth village la Marsa Tunis.

Toute opposition de créanciers doit être déposée chez Maître Hedi Hammami Avocat rédacteur du contrat dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le QUOTIDIEN du 26/05/2026.

2026401950FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing en date du 22 mai 2026 enregistré à la recette des finances ettadamen le 25/05/2026 Reçu n°M050524 enregistrement n°26202791 Monsieur jamel dabbousi résident rue el alla cité basatine

mnihla ariana a vendu la totalité du fonds de commerce exploité comme café sis à l'avenue des martyrs douar hicher manouba à Madame souad abidi résidente Rue sabra n°25 ettadamen ariana.

Les oppositions au paiement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur à son domicile sis RUE sabra n°25 ettadamen ariana dans un délai de 20 jours après la publication de cette vente dans le JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal LA PRESSE en date du 27/05/2026.

2026401954FCCC2

Déclaration de donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié, en présence de Maître Hayat Ben Salem et de son représentant, en date du 24 avril 2026 et enregistré auprès du service des impôts de Halq al-Wadi le 11 mai 2026, sous le numéro de reçu M052344 et le numéro d'enregistrement 26003817, Monsieur Abdelaziz Ben Briss Ben Ali Baldi, titulaire de la carte nationale d'identité n°00094328 du 13 octobre 2000, donne à son fils, Monsieur Mohamed Ben Abdelaziz Ben Briss Ben Ali, titulaire de la carte nationale d'identité n°05412069 du 22 septembre 2022, l'intégralité du fonds de commerce dont l'activité principale est le commerce de détail de fruits et légumes. L'entreprise «Vegetables», située au 22 rue H PLINE, Carthage Dermach 2016, Tunisie, avec l'ensemble de ses actifs corporels et incorporels, est immatriculée au Registre national des entreprises (extrait du Registre national des entreprises en date du 7 avril 2026) et porte le numéro d'identification unique 06556392, conformément à sa carte d'identification fiscale en date du 1er mars 2005, délivrée par le service des impôts de La Marsa.

Toute objection peut être formulée dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne, à l'adresse du lieu d'exploitation de l'entreprise.

Cet avis a été publié au journal la Presse du 2/6/2026.
2026401966FCCC2

Avis

En vertu du contrat de vente en date du 22 avril 2026, enregistré à la recette des finances de Cité Ettadhamen le 19 mai 2026 sous le reçu n°M048856 et l'enregistrement n°26202679, Monsieur Abdelhakim Ben El Hedi Ben Ali Zayati, demeurant au 5 rue 1659, Cité 2 Mars, Ettadhamen, Ariana, a vendu à Monsieur Oussama Ben Mohamed Ben El Hedi Saad, titulaire de la carte d'identité nationale n°07366831 délivrée à Tunis le 2 juin 2018, demeurant rue 8018, Cité El Bassatine 2, Mnihla, Ariana, l'intégralité du fonds de commerce consistant au commerce de fruits et légumes au détail ainsi que la vente de fruits secs, exploité dans le local situé au n°039 rue Taieb Mhiri, Ettadhamen, Ariana 2041.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Kawther Mellawi, dont le cabinet est sis à la Route de Bizerte Km 4, Ennasr, Mnihla.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 2/6/2026.

2026401971FCCC2

Location gérance libre

GERANCE LIBRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/03/2026 enregistré à la Recette des Finances, à Ksibet Madiouni, le 17/04/2026, Quittance N° M016869, Enregistrement N° 2263000551, La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le Siège Social est à POULINA, GP1 KM 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Madame Aya Ben YOUSSEF, numéro CIN 14024752, demeurant à l'avenue Habib Thameur, Boudhar, Monastir, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés

et des produits emballés, situé à la Place de l'Indépendance, Banen, Monastir à compter du 15/04/2026.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien, le 23/05/2026

2026R01735FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location légalisé et enregistré à la recette des finances de Médenine le 30/04/2026 sous le numéro 26302641, quittance n° M045503, Monsieur Mourad Souidi titulaire de la carte d'identité nationale n° 03444252, a loué en gérance libre à Madame Essghira Bent El Béchir Chamekh, titulaire de la carte d'identité nationale n°05731286, la totalité du fonds de commerce consistant en un café avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à la Route de Djerba Médenine pour une durée de cinq ans allant du 01/05/2026 au 30/04/2031, renouvelables.

Les oppositions seront reçues auprès du locataire au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru au Quotidien le 20/05/2026.

2026R01740FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 16/03/2026, enregistré à la recette des finances de midoun le 19/03/2026 reçu n°M028980, enregistrement n° 26301301, Mr samir ben mohamed saoud, titulaire de la c.i.n n°050666142 loue à Mr adem ben samir saoud titulaire de la c.i.n n°13489647, la totalité du fonds de commerce composer d'un premier local consacrer pour la vente des produits artisanales et de produits alimentaires et un deuxième exploité comme centre de massage, sis à la zone touristique meninx djerba.

La somme mensuel de location et fixé à un montant total de mille sept cent dinars (1700.000D).

Paru au Quotidien le 21/05/2026.

2026R01741FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 13/05/2024, enregistré auprès de la recette des finances de Zarzis le 20/05/2024 sous le n°24301840, reçu n°M061497, la société MED INVEST, SA ayant comme identifiant unique 0578867 C ayant son siège social au 106 rue Radhia hadded 1001 Tunis, a donné en location à la société soussouwat, SARL, ayant pour identifiant unique 1868668T, dont le siège social est situé à souihel zarzis-médenine, l'intégralité du fonds de commerce exploité comme hôtel catégorie 3 étoiles sous le nom commercial «Diana beach» situé à la zone touristique de Zarzis Médenine.

La location est faite pour une durée de 5 ans renouvelables pour une seule année et qui débute le 01/05/2024 jusqu'au 30/04/2029.

Cette annonce est déjà publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien parus le 20/05/2026.

2026R01744FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte notarié en date du 15/09/2022 sous le numéro 3954, enregistré à la recette des finances de Beni-Khiar le 22/09/2022 sous le n°22301791, reçu n°M38269, Mme Abir El Fann El Mouaddab, présidente de la municipalité de Maamoura, a loué à M. Wael ben Mohamed Ben Slimane, c.i.n n°09826650, portant sur l'intégralité du local commercial situé dans les locaux municipaux, rue Omar Ibn El Khattab, El Maamoura 8013, pour l'exploitation d'un salon de coiffure, pour une durée renouvelable d'un an, du 01/09/2022 au 31/08/2023. Cet avis a été publié dans le journal La Presse du 30/05/2026.

2026401942FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un GDAP

Dénomination: Groupement de développement féminin dans le secteur de l'agriculture à Zammour. Beni Khedache - Médenine.

Déclaration: délivrée sous le numéro 03 daté du 19 octobre 2020.

Siège social: Zammour - Beni Khedache.

Périmètre d'intervention: Délégation de Beni Khedache

Présidente du conseil d'administration: Halima Zammouri.

Mission: Développement locale et extraction des huiles essentielles des plantes aromatiques et médicinales.

2026R01738APSF1

Constitution d'un GDA

- Nom : Groupement de développement agricole Tamasant

- Objectif: La préservation des ressources en eau et la rationalisation de leur exploitation.

-Siège social: Tamasant

- Zone d'intervention: Tamasant El Jorf

- Président du conseil d'administration: Faouzi Massaudi.

2026R01742APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du Bureau du Syndic de la résidence

«Le Beau Site» El Menzah 9C

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenu le 25/04/2026 au siège de la résidence ; enregistré à la recette des finances

d'El Menzah 9 le 22/05/2026 sous le n°26801650, quittance n°M040763, le bureau du syndic de la résidence «le beau site» El Menzah 9 a été renouvelé ainsi que l'élection des membres du syndic suivants :

Mme. Bach Dorsaf (président) ; Mr. Borhene Foudhaili (trésorier) ainsi que les membres : Mr. Atef Moujbani, Mr Rached Belkhouja, Mr. Riadh Allani, Mme Alia Welli Lakhder et Mme Nadia Mallek.

2026401946APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente de parts indivises d'un bien immobilier

Immatriculé aux enchères publiques

Cabinet de Maître Ahmed Mbarki

Avocat à la cour de cassation

Immeuble Eljraidi ; Avenue Habib Bourguiba - Kasserine

Tél/fax : 77477477

La créancière saisissante : Awatef b Mohamed Guerhazi ; fonctionnaire; ayant pour domicile élu le cabinet de son avocat ; Me Ahmed Mbarki Avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Le débiteur saisi : Nabil ben el mekki njahi ; résident devant l'office de l'élevage et des pâturages - Kasserine.

Description du bien proposé à la vente : il s'agit de parts indivises s'élevant à 465 parts sur un total de 29 255 parts du bien conformément à l'expertise réalisée le 01/10/2025, la mise à prix pour l'ensemble des parts saisies (465/29255) est fixée à 20 925, 000 dinars tunisiens.

Visite du bien : le bien peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations, veuillez contacter le cabinet de l'avocat chargé de la procédure.

Date et lieu de l'audience d'adjudication : l'audience de vente a été fixée au lundi 6 juillet 2026 à 09h00 du matin et les heures suivantes, à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kasserine, sis à l'avenue Habib Bourguiba.

Note importante : le cahier des charges peut être consulté au greffe du tribunal susmentionné ou au cabinet de maître Ahmed Mbarki à Kasserine.

2026R01729VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Boudabous Jihen

3 Av. Patrice Lumumba Imm Sfax city, 4ème étage Bureau n°26 Sfax

L'adjudication aura lieu le Lundi 06/07/2026 à 9h et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Sfax, sis à l'Avenue Victor Hugo Sfax.

Poursuivant : Abdejilil Bouchaala, syndic de faillite de la Société Industrielle Tunisienne et de L'enveloppe et du Cartonage «AL-KOUTAF», désigné par le jugement du tribunal de première instance de Sfax N°302 en date du 12/04/2022 ; sis à la Route de Gremda km 0.5 Immeuble Asma Palace Elmezanine B6, Sfax, domicilié au bureau de son avocat, Maître Boudabous Jihen, avocat domicilié à son étude sise 3 Av. Patrice Lumumba Imm Sfax city, 4ème étage Bureau n°26 Sfax.

Partie saisie : Société Industrielle Tunisienne et de L'enveloppe et du Cartonage «AL-KOUTAF», RNE 0004088T, SA, représentée par le syndic de faillite Abdejilil Bouchaala, sise à la Route de Gabès km 2 Sfax.

Avocat Poursuivant : Maître Jihen Boudabous Hammami, 3 Avenue Patrice Lumumba, Immeuble Sfax city quatrième étage, bureau n°26 Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : (La totalité de quatre immeubles) :

A/ L'immeuble objet du titre foncier n°52716 Sfax, dénommé «Sika», sis dans la zone industrielle de Sidi

Salem, route de Gabès km 2,3 Sfax. Il consiste en une parcelle de terrain de forme irrégulière, clôturée par des murs de tous les côtés sur laquelle est édifié un grand établissement industriel spécialisé dans la fabrication d'enveloppes et de carton, connu sous le nom «AL-KOUTAF». Il comprend plusieurs constructions industrielles (ateliers et dépôts), un grand bâtiment administratif à deux étages, un logement pour le gardien, des annexes extérieures et autres dépendances. Sa superficie totale, selon les limites initiales du titre foncier, est de 29 960 m², sachons que selon l'expert Illyés Ilmedioub, la superficie actuellement clôturée est d'environ 29270 m², et en se référant au plan d'aménagement urbain de la commune de Sfax, il est prévu de céder une superficie totale d'environ (5 460 m²) pour la création de rues programmées. Ainsi, la superficie nette après leur réalisation, sera réduite à 24 500 m².

B/ L'immeuble objet du titre foncier n°6068 Sfax, dénommé «AL-KOUTAF», sis à Sidi Salah, route de Tunis km 13 Sfax, du côté droit pour celui qui se dirige vers Tunis capitale. Il consiste en une parcelle de terrain de forme rectangulaire et partiellement irrégulière, clôturée par des murs de tous les côtés, sur laquelle est édifié un grand établissement industriel spécialisé dans la fabrication de carton ondulé, connu sous le nom «KHOUTAF ONDULE». Il comprend un bâtiment administratif à deux étages et plusieurs constructions industrielles composées de deux ateliers et d'un dépôt, ainsi que trois dépôts du côté est. Les annexes extérieures comprennent un dépôt secondaire édifié sur la limite nord, une chambre pour le gardien, deux abris pour voitures et un petit dépôt à l'angle sud-est, en plus d'un certain nombre de plantations d'oliviers de taille moyenne du côté nord-est. La superficie initiale du l'immeuble est de 13840 m², sachons que selon l'expert Illyés Ilmedioub, la superficie actuellement clôturée est d'environ 13590 m², après la cession d'une bande d'une superficie de 250 m² pour l'élargissement de la route nationale n°1.

C/ L'immeuble objet du titre foncier n°5792 Sfax, dénommé «AL-KOUTAF», sis à route de Menzel Chaker km 0,5, Sfax dans la zone de Hay Erriadh, située entre les routes de Menzel Chaker et d'El Aïn, à proximité de l'hôpital universitaire de Sfax. Il consiste en une parcelle de terrain de forme irrégulière sur toute la superficie de laquelle est édifié un bâtiment industriel d'un seul étage, actuellement exploité par la société Pâtisserie Masmoudi. Sa superficie est de 1209 m².

D/ L'immeuble objet du titre foncier n° 42963 Sfax, dénommé «Alice 14», situé à route de Menzel Chaker km 0,5 Sfax dans la zone de Hay Erriadh, située entre les routes de Menzel Chaker et d'El Aïn, à proximité de l'hôpital universitaire de Sfax. Il consiste en une parcelle de terrain de forme rectangulaire sur laquelle est édifié un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée comprenant plusieurs ateliers et dépôts, et d'un étage supérieur comprenant une aile administrative relativement grande du côté sud, le reste étant composé de salles et d'ateliers. Il est actuellement exploité par la société Pâtisserie Masmoudi. Sa superficie totale est de 1 640 m².

La mise à prix :

- Le terrain objet du titre foncier n°52716 Sfax s'élève à 15.000.000.000 D.

- Le terrain objet du titre foncier n°6068 Sfax s'élève à 5.000.000.000 D.

- Le terrain objet du titre foncier n°5792 Sfax s'élève à 1.330.000.000 D.

- Le terrain objet du titre foncier n°42963 Sfax s'élève à 1.870.000.000 D

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Jihen Boudabous, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00835VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière après abatement de 40%

Partie poursuivante : Fouzia Baghdadi, profession néant, domicile élu cabinet Maître Turki Mohamed, Avocat à la cassation rue aboukacem chebbi imm carthago bloc A étage N°5 Sfax.

Partie poursuivie : les héritiers de Belgacem KRID : SAIDA, MONIA, ZOHRA, NOUR ELHODA, LATIFA et les héritiers de ABELBEKI krid : Aida Zawi, HAKIM, YOSR KRID.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Turki Mohamed, Avocat à la cassation rue aboukacem chebbi imm carthago bloc A étage N°5 Sfax.

Le titre exécutoire en vertu duquel la saisie est opérée et les exploits : La Saisie est opérée au vu d'un jugement N°18182 rendu le 13/12/2013 ordonnant la vente aux enchères de l'immeuble objet de la copropriété rendu par le tribunal de 1ère instance de Sfax confirmée par le jugement d'appel N° 62084 rendu par la cour d'appel de Sfax le 25/11/2015, et rendu exécutoire après signification par huissier N°6517 du 28/10/2024 en vertu de l'attestation de mon pourvoi en cassation.

La saisie : Elle est effectuée par le procès-verbal N°6517 en date du 29/11/2025 dressé par l'huissier Billel Kallel et enregistré dans le titre foncier N°13265 le 29/01/2026 folio 2026/2 sous le N°276.

Propriété à vendre : la propriété objet du titre foncier N°13265 dont la superficie est de 578 m², renfermant une villa d'une superficie couverte de 272 m², le terrain est situé à la route Tanyour km6 rue ebn battouta chihia Sfax la villa comprend des chambres à coucher à l'étage cuisine salle de bain garage jardin et clôturé de tous les côtés. Il est situé dans une zone urbaine importante.

Mise à prix : (246.000,000) dinars après abattement de 40 % au quel s'ajoute les frais taxes par le tribunal à raison de (3.682 ,940) dinars et les frais de la mise aux enchères.

La date de l'Adjudication : Affaire 6021 l'audience est fixée à la date du 06/07/2026 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax à neuf heures.

Conditions de la vente: La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un Avocat après consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix.

Le paiement du prix doit être par chèque certifié.

Le prix de l'adjudication comprenant également outre le prix atteint par les enchères, les frais et honoraires taxés fixés par le Tribunal lors de l'adjudication.

2026X00837VEPA1

Vente aux enchères publiques par licitation d'un immeuble

Maître Abdelkader ben Romdhane

Avocat à la cour de cassation

10 rue eve nohel 2 étage app 06 tunis

Tél : 98610752

-Le poursuivant : les héritiers de salah ben belgacem el harzi Samir el harzi (rue abdallah ibn eljarrah n°12 kaznadar bardo Tunis) lotfi el harzi (rue abdallah ibn eljarrah n°12 kaznadar bardo Tunis) arbia el harzi (jardin d'el menzah cité errafeha mnihla ariana) noura el harzi (rue abdallah ibn eljarrah n°12 kaznadar bardo Tunis) élu comme domicile cabinet de leurs avocat maître Abdelkader ben romdhane Avocat à la cour de cassation 10 rue Eve nohel 2 étage app 06 Tunis.

-Le poursuivie :

1- Mohamed el harzi : rue Abdallah ibn eljarrah n°12 essaidia bardo1 Tunis

2- rafiaa el harzi rue Abdallah ibn eljarrah n°12 essaidia bardo1 Tunis

3- essaidia el hichri rue Abdallah ibn eljarrah n°2 essaidia bardo1 Tunis

4- anis el harzi rue Abdallah ibn eljarrah n°12 essaidia bardo1 Tunis

5- ghazi el harzi rue Abdallah ibn eljarrah n°12 essaidia bardo1 Tunis

Maître Abdelkader ben romdhane Avocat à la cours de cassation M F 0513693TP000 SON ADRESSE 10 rue eve nohel 2étage app 06 Tunis.

-Désignation de l'immeuble objet de vente :

La totalité de l'immeuble sis zone bardo au coin d'intersection des rues Abdallah ibn eljarrah et rue Omar ibn Abdelaziz objet de titre foncier 130388 Tunis nommé "cherif11" contenant 443 mètres carrés Représente une maison édifiée sur trois étages rez-de-chaussée premier étage et deuxième étage

-le rc représente deux appartements et un dépôt et chacun à sa propre entrée dont la superficie couverte et de 264.3 mètres carrés : *l'entrée de premier appartement ouvre sur rue abdallah ibn eljarrah comprend ; Salon, 3 chambres, Cuisine, Salle de bain, Véranda, Surface exploitable : 127 m²

*l'entrée de deuxième appartement ouvre sur rue Omar ibn abdelaziz comprend 3 chambres, salle d'eau / Surface exploitable : 52.3 m²

*Le dépôt ouvre sur rue abdallah ibn eljarrah contient trois dépôts d'une Surface : 47.25 m²

Le premier et le deuxième étage possèdent entrée séparée sur la rue abdallah ibn eljarrah

- Le premier étage comprend deux appartements d'une superficie couverte de 138.2 mètres carrés

*le premier : 2 chambres, Cuisine, Salle de bain, Hall, Balcon, Surface exploitable 56,5 m²

*le deuxième : 2 chambres, Cuisine, Salle de bain, Surface exploitable : 60,8 m²

- Le deuxième étage comprend deux appartements d'une superficie couverte de 180 mètres carrés

*le premier : salon, 2 chambres, Cuisine, Salle de bain, Hall, Balcon, Surface exploitable 78.2m²

*le deuxième : salon 13 chambres, Cuisine, Salle de bain, Hall, balcon Surface exploitable : 80 m²

Superficie couverte totale : 264.3+138.2+180=582.5 m²

- Mise à prix : un million et cent douze mille et cent treize dinars six cent millimes (1 112.113.600 dinars) prix fixée par l'expert judiciaire MONSIEUR kalil choyakh selon ordonnance sur requête de président du tribunal de première instance de Tunis 73207 date 26/08/2025 sans compter les frais de poursuite qui seront fixées ultérieurement jour de l'audience

-Date, heure et lieu de l'enchère ; le mardi sept juillet 2026 (07/07/2026) à neuf heures de matin et les heures qui suivent devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis sis à beb bnet Tunis à la salle d'audience désignée

- Condition de visite de l'immeuble ; tous les jours de la semaine et sans condition spécifique.

- Observation chaque intéressé désirant participé à l'achat peut consulter le cahier des charges auprès du greffier du tribunal de première instance de Tunis ou auprès du bureau de l'avocat poursuivant maître Abdelkader ben romdhane Avocat à la cour de cassation 10 rue eve nohel 2 étage app 06 Tunis.

La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et après consignation du 1/3 du prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable sauf le poursuivant et le copropriétaire est exonéré de cette condition selon art 425 cpcc. Les étrangers doivent se munir d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026401957VEPA1

Vente aux Enchères Publiques

**ETUDE MAITRE TAREK LAHMAIER
AVOCAT PRES LA COUR D'APPEL
106 BIS RUE DE PALESTINE 1002
TUNIS**

TEL : 71.801.300

FAX : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

POURSUIVANT : La Compagnie Internationale Arabe de

Recouvrement CIAR, société anonyme immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 0751191B, ayant son siège social 10, rue de Pierre de Coubertin, 1000 Tunis.

PARTIE SAISIE : 1) Slah Ben Hédi Ben Miled, CIN n°00353934 demeurant à la Route de Sousse Km 14 Cité Habib Ezzahra Gouvernorat Ben Arous, 2) Lotfi Ben Hédi Ben Miled, CIN n°05152026 demeurant n°02 Cité Ben Miled Cité Habib Ezzahra Gouvernorat Ben Arous, 3) Riadh Ben Hédi Ben Miled, CIN n°05143468 demeurant n°35 Cité Ben Miled Ezzahra Gouvernorat Ben Arous, 4) Néji Ben Hédi Ben Miled, CIN n°00756198 demeurant n°02 Cité Ben Miled Ezzahra Gouvernorat Ben Arous 5) Adel Ben Hédi Ben Miled, CIN n°00773174 demeurant n°47 rue Anes Cité Ben Miled Cité Habib Ezzahra Gouvernorat Ben Arous, 6) Fatma Bent Hédi Ben Miled épouse Mohsen Choukani, CIN n°07000681 demeurant n°02 rue Anes Cité Ben Miled Cité Habib Ezzahra Gouvernorat Ben Arous

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek LAHMAIER avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE : La totalité des parts indivises revenant aux débiteurs saisis soit 370 m² du T.F 50879 Ben Arous sis à Cité Habib Ezzahra Gouvernorat Ben Arous consistant en un terrain sur lequel est construit une villa de style américain répartie en un Rez-de-chaussée et un étage d'une superficie totale convertie de 130 m².

MISE A PRIX : (453.350,000 D.T) outre les frais de poursuite,

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Jeudi (02 Juillet 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Ben Arous à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des

charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026401962VEPA1

Vente aux Enchères Publiques
ETUDE MAITRE TAREK LAHMAIER
AVOCAT PRES LA COUR D'APPEL
106 BIS RUE DE PALESTINE 1002
TUNIS

TEL : 71.801.300

FAX : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

POURSUIVANT : Tunisian Saudi Bank «TSB» (auparavant Stusid Bank) (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis.

PARTIE SAISIE : Mohamed Bounaaja, titulaire de la CIN numéro 00465107 élisant domicile chez son avocat Maître Ayoub Ghedemi demeurant à l'avenue Habib Thameur, Bureau 12 Premier étage, Tunis.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek LAHMAIER avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE A VENDRE :

Immeuble objet du T.F 1783 Ben Arous dénommé «Mohamed Khalil» d'une superficie de 12170 m² sis Zaouia délégation Mornag gouvernorat Ben Arous consistant en un terrain sur lequel est construit une villa de standing, piscine, garage, studio, loge gardien répartie en un séjour de 69,50 m², véranda de 37 m², lieu de prière de 19 m², Hall, chambre, suite parentale, gazonné et planté en grenadiers, et arbres de raisins ... le tout alimenté en électricité et en eau potable.

Etant précisé que les revenus du dit bien en tant que maison d'hôte est de 27.000 DT par an.

MISE A PRIX : Immeuble objet du T.F 80925 Tunis (2.509.793,180 DT) outre les frais de poursuite taxés par le tribunal.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Jeudi (02 Juillet 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Ben Arous à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

Par ailleurs, tout surenchérisseur doit être muni en outre et en application de l'article 2 Bis de la loi n°29-2000 du 06/03/2000 de l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Ben Arous.

2026401963VEPA1

Vente aux enchères publiques
Etude de Maître Hidri Faten
Avocate à la cour de cassation
58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis
71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : MAHER BEN FADHEL TOUJENI demeurant à el Manar II N°11 avenue Taher Ben Ammar bloc A APP N° 80 TUNIS et rue kourba résidence bardo el jadida kssar essaid 2 cité etadhamen ariana ; en sa qualité de débiteur CIN N°07377473.

FADHEL BEN SALAH TOUJANI;
Demeurant à Douar Hicher rue 1211
Ariana et à l'ongle rue joumine N°21
et rue hammamet douar Hicher
Manouba en sa qualité de caution
réelle solidaire et hypothécaire CIN N°
02138692

L'avocat poursuivant : Maître Hidri
Faten, avocate à la cour de cassation,
58 rue Al Jazira Tunis MF 114576/S

Les parts indivises saisi et mis en
vente : Il s'agit de quotes-parts
indivises représentant 180/35860
Parts du titre foncier n°22385
Manouba, dénommé "Essaïda (953)",
d'une superficie de 180 m², situées à
l'angle de la rue Joumine n°21 et de la
rue Hammamet à Douar Hicher
(Manouba), Bien que détenu en
indivision, le bien est matérialisé par
une construction composée d'un rez-
de-chaussée et de deux étages. Le
rez-de-chaussée comprend un
appartement, un dépôt et un studio,
pour une superficie couverte d'environ
156 m². Le premier étage comprend
une chambre indépendante et un
appartement composé de pièces
d'habitation et dépendances, pour une
superficie d'environ 140 m². Le
deuxième étage comprend un
appartement en cours de
construction, achevé à environ 60 %,
ainsi qu'un second appartement
comprenant une salle de réception,
une chambre, une cuisine équipée et
une salle d'eau, pour une superficie
couverte» d'environ 140 m², Le bien
est raccordé aux principaux réseaux,
notamment l'eau potable et
l'électricité.

Mise à prix : est de 477.600.000
dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mercredi
08/07/2026 à partir de 9h du matin
devant la chambre des criées du
tribunal de première instance
MANOUBA; Route oued ellil manouba.
La visite est possible tous les jours.

2026401968VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

**58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis
71.326.657**

Partie poursuivante : Banque
International Arabe de Tunisie,

représentée par son président
directeur général, S.A. Identifiant
unique 0000110F ayant son siège
social 70/72 Avenue Habib Bourguiba
- Tunis, en sa qualité de créancier
hypothécaire.

Partie poursuivie : Adel Ben Nasr
Abidi ; CIN N°00377729 ; Demeurant
au 5 rue Mohamed M'nacho
Monfleury Tunis en sa qualité de
débiteur et hypothécaire

L'avocat poursuivant : Maître Hidri
Faten, avocate à la cour de cassation,
58 rue Al Jazira Tunis M.F 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente : Il
s'agit d'un bien immobilier immatriculé
objet du titre foncier n°70102 Tunis,
dénommé «El Abidi», d'une superficie
de 231 m², situé au n°39 rue Abou
Zakaria El Hafsi, à Monfleury (Tunis).
Le bien consiste en un immeuble
composé d'un rez-de-chaussée et de
deux étages ouvrant directement sur
la rue. Le rez-de-chaussée, d'une
superficie couverte d'environ 170 m²,
comprend deux locaux dont un
garage, un salon, deux chambres,
une cuisine et des dépendances
sanitaires. Le premier étage, d'une
superficie d'environ 105 m², est
composé de deux studios comprenant
chacun deux chambres, une cuisine
et une salle d'eau. La terrasse
comporte une construction légère
couverte en tôle et fibrociment
d'environ 27 m².

Mise à prix : est de 890.289.999
dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication Mardi
07/07/2026 à partir de 9h du matin
devant la chambre des criées du
tribunal de première instance TUNIS
1 Rue BAB BNET TUNIS.

La visite est possible tous les jours.

2026401969VEPA1

Vente d'un Immeuble immatriculé aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed REKIK

Avocat à la Cour de Cassation

Poursuivant : Qatar National Bank
Tunisia, en la personne de son
représentant légal S.A dont le siège
social est à l'avenue cité des sciences

Tunis inscrit au registre national des
entreprises sous le n°014247W, son
domicile élu concernant au bureau de
son avocat Maître Mohamed REKIK.

Partie saisie : Mr Jawher Ben Hadi
Ben Mahmoud Akrouf, titulaire de la
C.I.N n°01237850, son identifiant
unique 0169287K ayant son domicile
au bureau E01-B09 Immeuble
International City Center Centre
Urbain Nord Tunis - et à 2 Rue Nafta
Menzah 5 Ariana - (en sa qualité de
débiteur principal)

Avocat poursuivant : Maître Mohamed
REKIK 29 Avenue de l'Indépendance
Ariana Bureau B 312. Tél : 71 723
999. MF : 0760056W

Immeuble à vendre : La totalité de
l'immeuble appartenant à la partie
saisie Jawher Akrouf, dénommé
"Nozha 173" objet du titre foncier
n°103701 Ariana (auparavant 38915
Tunis) d'une superficie de 718 m²
réparti à 718 parts, composée de
deux parcelles 13 et 18 du plan de
morcellement du titre mère n°38915
Tunis sis au 2 Rue Nafta Ariana
Jadida Menzeh 5 Ariana ; Il s'agit d'un
terrain constructible sur lequel la
partie saisie a bâti une villa.

Il s'agit d'une villa composée d'un
immeuble principal composé d'un rez-
de-chaussée et un premier étage et
un studio et un jardin viabilisée avec
piscine. Elle est bornée par un
immeuble appartenant à un voisin du
coté Nord de derrière, et La Rue
Nafta du coté Sud de devant, La Rue
Tozeur du Coté Est de coté et un
immeuble appartenant à un voisin du
coté Ouest.

Mise à prix : 2.713.250,000DT en
vertu de l'expertise de Mme Aida
Mrabet, l'expert judiciaire, majoré des
frais de procédures fixés par le
tribunal.

La visite de l'immeuble : Tous les
jours de la semaine

Date et lieu de vente : La vente aura
lieu le lundi 06/07/2026 à partir de 9
heures à la chambre des criées
auprès du tribunal de première
instance de l'Ariana.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation, des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis. Le cahier des charges peut être consulté au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana où il est déposé un exemplaire.

2026401984VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des deniers

Selon la décision de président de tribunal de première instance de Gafsa le 20/05/2026 tout intéressé peut en demander la distribution des deniers dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne tout créancier intéressé qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

2026R01746VEPA2

Appel d'Offre de cession

Du fonds de commerce «les trois colombes» aux tiers

En exécution du jugement n°325 prononcé par le tribunal de 1ère instance ben Arous le 11/05/2026, il aurait procédé à la cession au plus offrant du fonds de commerce l'école primaire les trois colombes (l'enseignement primaires avec toutes ses dépendances) sise à la route Z4 Mégrine Riadh ben Arous, conformément aux clauses du Cahier des Charges. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du contrôleur d'exécution chargé de la cession en

approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre LES 3 COLOMBES» au Bureau de M. Rached Zaghoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - 2068 Tél : 52.299.508, et ce au plus tard le 23/06/2026. Les offres reçues après ce délai et 1 ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2026R01755VEPA2

Avis

Conformément aux articles 467 et 468 du Code de procédure civile et commerciale, et sur la base de l'autorisation délivrée par le juge chargé de la répartition des fonds et de l'ordre des créanciers le 10/07/2025. Le juge ordonne l'ouverture d'une procédure de distribution pour un montant de (145.312,767 D).

Monsieur le greffier du département de la distribution au tribunal de première instance de Tunis est au courant :

- Qu'une somme sera distribuée : 145.312,767

- Qui a été déposé dans le coffre-fort : 07/05/2025.

- Selon le numéro de quittance : M037635

- Grâce aux efforts du Maître : Anis Mohamed Ali Aissi

- Dans le droit de la société : SOQUAGEN (représentée par son représentant légal)

- Contre : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et les autres

- Le dossier de distribution a été publié en conséquence et enregistré sous le numéro 2112.

Par conséquent, tout créancier potentiel doit soumettre ses preuves de créances au greffe du tribunal compétent dans un délai de trente jours à compter de la date de

publication du présent avis sous peine de perdre son droit de poursuivre cette affaire. L'article 468 du code procédure civile et commerciale stipules ce qui suit : «Tout créancier qui désire participer à la distribution des fonds doit soumettre au greffier du tribunal les preuves de sa dette dans les trente jours suivant la publication au journal officiel et la communication par courrier recommandé, sous peine de déchéance de son droit dans ce cas».

Ce faisant, il doit présenter une demande de règlement par l'intermédiaire d'un avocat dont le cabinet est légalement situé au siège social choisi par le créancier.

La demande de règlement doit indiquer les motifs de l'attribution de la créance à une autre partie, si nécessaire. Elle doit contenir les signes, publications et avertissements prévus aux deux chapitres précédents et les dispositions qui y sont contenues, sous peine de nullité.

2026401970VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Entreprise Abdelaziz ben mokhtar LAAJILI

I.U : 0034614K

En vertu du jugement n°651 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 05/05/2026, il a été déclaré la faillite de L'Entreprise Abdelaziz ben mokhtar LAAJILI et la cessation de ses paiements à partir du 27/07/2010 avec tout ce qu'en résulte juridiquement.

Le tribunal a également nommé monsieur amine CHERNI entant que Juge commissaire et Monsieur EZZEDDINE Habib entant que syndic de la faillite tout en ordonnant de mettre les scellés où il est nécessaire, de faire publier ce jugement conformément à la loi, et de faire enregistrer et insérer ce jugement au centre national de registre des entreprises.

Le tribunal ordonne le syndic de la faillite de faire insérer ce jugement dans tous les titres fonciers appartenant au failli dans un délai ne

dépassant pas 15 jours tout en déclarant une hypothèque au profit de la masse des créanciers s'il y a lieu.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de faillite conformément aux articles 530 et 531 du code de commerce, soit directement contre décharge à son bureau sis au 8, rue de koweit Lafayette 1002 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°345 Tunis Hachade 1049.

2026401972VEPA2

NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

Société «SETAPAR»

SARL au capital de 130.000 DT

**SIEGE SOCIAL : RUE DALIA N°05
MOUROUJ1 BEN AROUS**

M.F : 0745322F

R.C : B168442000

Par ordonnance sur requête n°140 rendue le 30 DECEMBRE 2025, le tribunal de première instance de BEN AROUS a décidé la nomination de Mr BEN JEMAA Mohsen liquidateur de la société «SETAPAR»

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au liquidateur sis au n°16 Rue Ahmed TLILI TUNIS, dans un délai de trente jours (30 jours) à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2026401974VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société : SUPER CABLES

Capital Social : 45.000.000 TND

Identifiant Unique : 0495948T

Les Actionnaires de la Société SUPER CABLES S.A sont convoqués

en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 06 Juillet 2026 à 13 heures au siège social de la société sise au GP 1, Km 36 Grombalia afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2025

- Lecture des rapports de Commissaire aux comptes pour l'exercice 2025

- Approbation des comptes de l'exercice 2025

- Quitus aux Administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2025

- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2025 et antérieurs

- Affectation du résultat de l'exercice 2025

- Renouvellement du mandat de Madame HAJER CHOUK membre du conseil d'administration.

2026R01747SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société : SUPER CABLES

Capital Social : 45.000.000 TND

Identifiant Unique : 0495948T

Les Actionnaires de la Société SUPER CABLES S.A sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 06 juillet 2026 à 15h au siège social de la société sise au GP1, Km36 Grombalia afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital par conversion des résultats reportés à hauteur de 6.000.000 TND pour passer de 45.000.000 TND à 51.000.000 TND.

- Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital et d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts conformément à l'article 294 du Code des Sociétés commerciales.

2026R01748SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne Des Emballages Modernes «STEM»

S.A au capital de 9.639.917 D

Siège Social : 1, rue du papier Mégrine - Riadh 2014

RNE : 0011826X

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne Des Emballages Modernes «STEM» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2026 à 10 H par visioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3- Quitus aux administrateurs.

4- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5- Affectation des résultats de l'Exercice clos le 31/12/2025.

6- Nomination des administrateurs.

7- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

8- Allocation des jetons de présence.

9- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition de tous les Actionnaires au siège de la société.

2026R01750SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Tunisienne Des Emballages Modernes «STEM»

S.A au capital de 9.639.917 D

Siège Social : 1, rue du papier Mégrine Riadh 2014

RNE : 0011826X

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne Des Emballages Modernes «STEM» sont convoqués

en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2026 à 11 H 00 par visioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification et mise à jour des statuts de la société

2- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2026R01751SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

S.A. au capital de 24.000.000 Dinars

Sise à rue Elfouledh à la Z.I. à Ben Arous

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 25 juin 2026 à 10 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises «la Maison de l'Entreprise», sis aux Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société et du Groupe ASSAD relatifs à l'exercice 2025 ;

2- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes de la société et du Groupe ASSAD relatifs à l'exercice 2025 ;

3- Approbation des états financiers individuels de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31 décembre 2025 ;

4- Approbation des opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5- Approbation des états financiers consolidés du Groupe ASSAD arrêtés au 31 décembre 2025 ;

6- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2025 ;

7- Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

8- Allocation des jetons de présence aux Administrateurs et d'une rémunération aux membres du Comité Permanent d'Audit;

9- Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires;

10- Nomination des membres du Conseil d'Administration;

11- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans les délais légaux.

2026R01753SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RELATIVE A L'APPROBATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE LA SOCIETE EL HADAYEK S.A.

GP1 KM 12 BOUMHEL

IDENTIFIANT UNIQUE : 0035626T

Messieurs les actionnaires de la Société EL HADAYEK, S.A, sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 06/07/2026 à 09 heures au local de l'établissement secondaire de la société EL HADAYEK sis à Immeuble 1 de Skazzar, rue Alfred Nobel les Berges du lac 3, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Examen des états financiers consolidés du Groupe EL HADAYEK au 31/12/2025

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du Groupe EL HADAYEK, au titre de l'exercice 2025.

3) Lecture du rapport général de commissaire aux comptes afférent aux états financiers consolidés, du Groupe EL HADAYEK, au 31/12/2025.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés, du Groupe EL HADAYEK, relatifs à l'exercice 2025.

5) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le projet du texte des résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au local de l'établissement secondaire de la société EL HADAYEK sis à Immeuble 1 de Skazzar, rue Alfred Nobel les Berges du lac 3.

2026R01754SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

LINEDATA SERVICES TUNISIE

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 100.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Immeuble Cléopâtre Center - Bloc B, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

M.F : N°0736107 Z

Les actionnaires de la société LINEDATA SERVICES TUNISIE, Société Anonyme au capital de 100.000 dinars divisé en 10.000 actions de 10 Dinars chacune, dont le siège social est sis Immeuble Cléopâtre center - bloc B - centre urbain nord 1082 - Tunis, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 juin 2026 à 10 heures au siège de la société LINEDATA SERVICES SA sise au 27, rue d'Orléans - 92200 Neuilly sur Seine - France, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

6. Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2025 ;

7. Renouvellement du mandat de la société Linedata Services SA et de Monsieur Mondher Merai en qualité d'administrateurs ;

8. Nomination d'un nouvel administrateur ;
9. Pouvoirs pour formalités ;
10. Questions diverses.
2026R01757SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

LINEDATA TECHNOLOGIES TUNISIE

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 100.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Immeuble Cléopâtre Center - Bloc B, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

M.F : N°1127304VAM000

Les actionnaires de la société LINEDATA TECHNOLOGIES TUNISIE, Société Anonyme au capital de 100.000 dinars divisé en 10.000 actions de 10 Dinars chacune, dont le siège social est sis Immeuble Cléopâtre center - bloc B - centre urbain nord - 1082 Tunis, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 Juin 2026 à 11 heures au siège de la société LINEDATA SERVICES SA sise au 27, rue d'Orléans - 92200 Neuilly sur Seine - France, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;
4. Quitus aux administrateurs;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
6. Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2025 ;
7. Renouvellement du mandat de la société Linedata Services Mondher Merai en qualité d'administrateurs;
8. Nomination d'un nouvel administrateur;

9. Pouvoirs pour formalités;
10. Questions diverses.
2026R01758SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Société Clinique Les Jasmins SA

Capital Social : 7 002 000 DT

Siège social : Lot E 18, Centre Urbain Nord 1003 Tunis

Identifiant Unique : 0001743P

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «Clinique Les Jasmins» vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le Mardi 30 juin 2026 à 16:00, à la salle des conférences de la «Clinique Les Jasmins» sise au Lot E18 centre urbain nord, 1003 Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice de 2025 et déclaration de fonctions des dirigeants en application des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025
3. Examen et approbation des états financiers arrêté au 31 décembre 2025
4. Approbation des opérations prévues par l'article 200 du Code des sociétés commerciales
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025, distribution de dividendes par prélèvement sur la prime d'émission et reclassement du reliquat de la prime d'émission au report à nouveau
6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2025
7. Jetons de présence
8. Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux statuts de la société, tout actionnaire peut se faire représenter dans la réunion de la présente assemblée par un autre actionnaire ou par un mandataire muni d'un pouvoir dûment signé.

Les documents suivants sont à votre disposition au siège de la société à partir du 15 juin 2026 :

- Le rapport de gestion au titre de l'exercice 2025
- Les rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025
- Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025
- Le projet des résolutions
- La convocation publiée au BORNE et au JORT
- Les statuts de la société.

La présente convocation annule et remplace la convocation du 26 Mai 2026.

2026R01759SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès

S.A au capital de 7.975.000 DT

Avenue Salah Eddine Ayoubi, Imm. Khelifi 4ème étage, Gabès 6072 - Tunisie

R.N.E : B22101242010

M.F : 1153449L/A/M/000

Matricule CNSS : 213308-05

Les actionnaires de la "Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès" Société Anonyme, au capital de 7.975.000 DT, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 Juin 2026 à 11 h 30 au siège de la Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2025.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3. Examen et approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2025 ainsi que le rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2025.

4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025.

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publication et d'enregistrement.

2026R01762SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TECHNOFOOD INDUSTRIES

S.A. AU CAPITAL DE 1.350.030 DINARS

SIEGE SOCIAL : Z.I. EL M'GHIRA 3 - FOUCHANA - BEN AROUS

MF : 0962324TAM000

I.U. : 0962324T

Messieurs les actionnaires de la société TECHNOFOOD INDUSTRIES S.A. sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le lundi 06 juillet 2026 à 12h00 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Entériner les modalités de convocation et le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture et approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration et relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et approbation des conventions réglementées

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les documents afférents à la présente assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal. Cette convocation tien lieu à une convocation personnelle et officielle à tous les actionnaires de la société.

2026R01764SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER)

SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

COTEE AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

AU CAPITAL SOCIAL DE 30.511.726,900 DINARS

SIEGE SOCIAL : 13, RUE IBN ABIDHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE

MATRICULE FISCAL : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir le lundi 29 juin 2026, à dix heures (10h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

3- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

4- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

6- Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société ;

7- Quitus aux membres du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

8- Désignation de deux (2) administrateurs indépendants ;

9- Ratification de l'élection d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société ;

10- Renouvellement des mandats des administrateurs de la Société ou nomination de nouveaux administrateurs ;

11- Point d'information relatif à la nouvelle composition du Conseil d'administration de la Société ;

12- Questions diverses ;

13- Pouvoirs pour formalités.

2026R01769SANB3

CONVOCATION

SOCIETE TUNISIENNE HOTELIERE ETABLISSEMENT DE TOURISME ET D'ANIMATION

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 12.328.100 DINARS

SIEGE SOCIAL : HOTEL RIVIERA PORT EL KANTAOUI - HAMMAM SOUSSE

Identifiant Unique RNE : 0028491E

MF : 0028491 E/AM/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne Hôtelière

Etablissement Tourisme et Animation, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le 06/07/2026, à 11h pour statuer sur les comptes annuels 2024. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE en date du 29/05/2026, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.
3. Approbation des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2024.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales.
6. Questions diverses.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2026S00761SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2026

GENIE DU COMPOSITE ETUDE ET REALISATION «GCER»

Société anonyme

Au capital de 11 800 000 Dinars

Siège social : Route de Thrayet, Ksibet - Sousse

M.F : 0761 543L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Génie du Composite Etude Et Réalisation sont convoqués à l'assemblée générale Ordinaire, le mardi 30 juin 2026 à 10H au siège social de la société, sise à la route de Thrayet, Ksibet-Sousse en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur sa gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2025
- Lecture des rapports général et spécial de monsieur le commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2025.

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025.

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2025.

- Fixation des jetons de présence afférents à l'exercice 2025.

- Pouvoir pour formalités.

2026S00763SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du 30 juin 2026

GENIE COMPOSITE ETUDE ET REALISATION «GCER»

Société anonyme

Au capital de 11 800 000 Dinars

Siège social : Route de Thrayet, Ksibet - Sousse

RC-M.F : 761543 L

Messieurs les actionnaires de la Société Génie Composite Etude Et Réalisation sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, le mardi 30 Juin 2026 à 11 H00 mn du matin au siège social de la société, sise à la route de Thrayet, Ksibet - Sousse. En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification et mise à jour des statuts

- Mise en conformité des statuts

- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires dans le délai statutaire au siège de la société.

2026S00764SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DETENTE ET VACANCES «HOTEL ALYSSA»

S.A. AU CAPITAL DE 5 430 000 D

SIEGE SOCIAL : ROUTE TOURISTIQUE, KHEZAMA - SOUSSE

IDENTIFIANT UNIQUE : 0004592 F

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société DETENTE

ET VACANCES «HOTEL ALYSSA» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 27 Juin 2026 à 10 h au siège social de la société sis à la Route Touristique, Khezama Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours de l'exercice 2025

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à ce même exercice.

3- Approbation, s'il y a lieu, du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

4- Affectation du résultat de l'exercice 2025

5- Quitus aux administrateurs.

6- Renouvellement du mandat des administrateurs

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8- Pouvoirs pour les formalités.

2026S00765SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ENOVA ROBOTICS

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 397.000DT

SIEGE SOCIAL : Novation City, Technopôle Sousse 4023 Tunisie

IDENTIFIANT UNIQUE : 1352697K

Messieurs les actionnaires de la société ENOVA ROBOTICS sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 juin 2026 à 10 heures, au siège social sis à Novation City, Technopôle de Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation

2. Lecture et approbation s'il y a lieu du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes et approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice 2025

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025

6. Renouvellement partiel du mandat des administrateurs

7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

8. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales :

9. Fixation des jetons de présence

10. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

2026S00767SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

"North American Private University

S.A - capital 2 000 000 DT

Route de M'HARZA KM 1.5 - SFAX

IU : 1227356P

MF : 1227356/P/A/M/000

Les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 25 juin 2026 à 14 heures au siège social de l'institut, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2025,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025,

- Approbation du rapport de gestion établie par le conseil d'administration pour l'exercice 2025,

- Approbation des états financiers au 31 décembre 2025,

- Affectation des résultats de l'exercice 2025,

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées,

- Quitus aux membres du conseil d'administration et du directeur général,

- Attribution de jetons de présence pour les membres du conseil d'administration,

- Information de l'occupation de postes de direction dans d'autres sociétés par les administrateurs et le DG

- Nomination des membres du conseil d'administration pour les années 2026-2027-2028.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2026-2027-2028.

- Questions diverses

- Pouvoir pour formalités.

2026X00832SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

"North American Private University

S.A - capital 2 240 000 DT

Route de M'HARZA KM 1.5 - SFAX

IU : 1293035V

MF : 1293035V/A/M/000

Les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 24 juin 2026 à 14 heures au siège social de l'institut, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2025,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025,

- Approbation du rapport de gestion établie par le conseil d'administration pour l'exercice 2025,

- Approbation des états financiers au 31 décembre 2025,

- Affectation des résultats de l'exercice 2025,

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées,

- Quitus aux membres du conseil d'administration et du président directeur général,

- Attribution de jetons de présence pour les membres du conseil d'administration,

- Information de l'occupation de postes de direction dans d'autres sociétés par les administrateurs et le PDG

- Questions diverses

- Pouvoir pour formalités.

2026X00833SANB3

CONVOCATION A L'AGE

DU 15-06-2026

COFITEL SA

Capital social : 700.000 DT

Siège social : 20 rue de la Chimie ZI Sidi Rezig - Mégrine

Matricule fiscal : 0765327X/A/M/000

Identifiant unique : 0765327X

Mesdames, messieurs les actionnaires de COFITEL SA, sont convoqués, par la présente, pour assister à l'AGE qui sera tenue, au siège social, le 15-06-2026 à 11 h, à l'effet de statuer sur les points à l'ordre du jour suivants :

1. Ratification de la tenue de l'assemblée

2. Ratification des modifications de la structure du capital social depuis la constitution de la société jusqu'à la date de la tenue de la présente assemblée: ce point sera détaillé dans le corps du PV.

3. Mise à jour des articles 15, 16, 17 et 19 des statuts à la suite du départ de COFIDUR de l'actionnariat et de la direction

4. Mise à jour des statuts à la suite des différentes modifications statutaires et conformément à la loi N°47-2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement

5. Pouvoir en vue des formalités administratives d'officialisation.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société COFITEL.

2026401960SANB3

CONVOCATION A L'AGO

DU 15-06-2026

COFITEL SA

Capital social : 700.000 DT

Siège social : 20 rue de la Chimie ZI Sidi Rezig - Mégrine

Matricule fiscal : 0765327X/A/M/000

Identifiant unique : 0765327X

Mesdames, messieurs les actionnaires de COFITEL SA, sont convoqués, par la présente, pour assister à l'AGO qui sera tenue, au siège social le 15-06-2026 à 10h, à l'effet de statuer sur les points à l'ordre du jour suivants :

1. Ratification de la tenue de l'assemblée
2. Lecture et approbation du rapport d'activité au titre de l'exercice 2025
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025
4. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2025
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025
6. Quitus aux administrateurs
7. Approbation des conventions réglementées au titre de 2025
8. Pouvoir en vue des formalités administratives d'officialisation.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société COFITEL.

2026401961SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la Société de Promotion Touristique Salloum «SPT SALLOUM»

S.A - Capital Social : 4.700.000 DT

Identifiant Unique : 0047223R

Siège Social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Le Conseil d'Administration tenu le 29 Mai 2026 convoque les actionnaires de la société SPT Salloum à l'Assemblée Générale Ordinaire

devant se tenir le 30 Juin 2026 à 10h00 au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration, lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
 2. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2025 et approbation des conventions réglementées;
 3. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 ;
 4. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025 ;
 5. Nomination des Administrateurs;
 6. Pouvoirs pour formalités.
- 2026401964SANB3

Convocation à l'AGO

PHARMAGHREB

S.A au capital de 13 500 000 TND

Siège social : Zone Industrielle Charguia 2, Ariana

Identifiant unique : 0014424V

Messieurs les actionnaires de PHARMAGHREB SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 30 juin 2026 à 9 heures, au siège de la société aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025.
- 2) Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025
- 3) Affectation du résultat de l'exercice 2025
- 4) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées
- 5) Quitus aux administrateurs.
- 6) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2025.

7) Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2026401973SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DU SUD «SHTS» S.A

Capital social : 9951 000 DT

Siège social : Immeuble AL BADR, rue du lac Mâlairen, les Berges du lac, 1053 Tunis

I.U. : 0045998B

Les actionnaires de la SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DU SUD S.A. sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 08/07/2026 à onze heures, à l'immeuble AL BADR, rue du lac Mâlairen les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation des modalités et des délais de convocation et de tenue de la réunion de l'Assemblée Générale
- 2) Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale relatif à l'exercice 2024,
- 3) Lecture et examen des rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale relatifs à l'exercice 2024,
- 4) Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2024,
- 5) Approbation des conventions rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2024,
- 7) Fixation des jetons de présence,
- 8) Nomination des Commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

9) Quitus aux administrateurs,
10) Pouvoirs pour formalités.
2026401977SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne De Participation et De Gestion

Société Anonyme

Au Capital de 18 200 000 DINARS

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I LA CHARGUIA 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique: 0014372A

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le lundi 29 Juin 2026, à 10h00 au 72 bis Rue des minéraux Zone industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner les modalités de convocation de l'assemblée générale
- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025
- Affectation du résultat de l'exercice 2025
- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- Quitus aux administrateurs
- Renouvellement du mandat de certains administrateurs
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Pouvoirs en vue des formalités.

2026401979SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE de promotion touristique

Monastir Cruise Company

Société anonyme

Au capital de 12 500 000,000 Dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I LA CHARGUIA 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique: 0047497S

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 30 Juin 2026, à 10h00 au 72 bis Rue des minéraux Zone industrielle Charguia 2035, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner les modalités de convocation de l'assemblée générale
- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025
- Affectation du résultat de l'exercice 2025
- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- Quitus aux administrateurs
- Renouvellement du mandat des administrateurs
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Pouvoirs en vue des formalités.

2026401980SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE SIFCOL

SA AU CAPITAL DE 1.440.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE GABES KM 2 - SFAX

IU : 0004091 N/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE INDUSTRIELLE POUR LA FABRICATION DE LA COLLE ET SES DERIVES "SIFCOL" sont priés d'assister au siège de l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) sis à la Route Gremda km 4.5 Sfax (devant la

salle des fêtes Shahrazed) le Samedi 27 Juin 2026 à dix heures 30 minutes (10h 30) du matin à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la société pendant l'exercice 2025 ;
- Lecture des rapports spécial et général du Commissaire aux Comptes au titre du même exercice;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Affectation du résultat et distribution de dividendes;
- Approbation des conventions réglementées;
- Quitus aux administrateurs;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Désignation du commissaire aux comptes;
- Désignation des administrateurs ;
- Questions diverses.

Pour ceux qui le souhaitent, les candidatures pour l'élection des membres du Conseil d'administration doivent être déposées par écrit au siège social de la société contre décharge au plus tard le 20 juin 2026 à midi.

2026401982SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Clinique Générale et cardio-vasculaire de Tunis «C.G.C.T»

Société Anonyme

Au capital de 5.400.000 dinars

Siège : Voie X2 Cité El Khadra 1003 Tunis

RNE : 0047376J

MF : 0047376JAM000

Messieurs les actionnaires de la société anonyme, Clinique Générale et Cardio-vasculaire de Tunis, sont convoqués, à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société, le Mardi 23 juin 2026 à 9h, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la clinique et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025

4- Approbation des opérations et conventions visées par les dispositions des articles, 200 et suivants du code des sociétés commerciales

5- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion de l'exercice 2025

6- Affectation des résultats de l'exercice 2025

7- Fixation du montant des jetons de présence

8- Décès d'un administrateur

9- Pouvoirs.

2026401985SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Deuxième (2ème) fois

Société d'animation et de loisir Marco Polo

S.A.R.L au capital de 400.000D

Registre de commerce : 0040185Y

Siège social : Avenue Assad Ibn Al Fourat 8050 Hammamet

Les associés de la société d'animation et de loisir Marco Polo sont convoqués en assemblée générale ordinaire deuxième (2ème) fois Samedi 27 juin 2026 partir de 10h00 du matin au siège de la société sis à l'avenue Assad Ibn Al Fourat 8050 Hammamet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du gérant de la société.

2026401987SANB3

THE COFFEE STUDIOS

Société Anonyme

Au Capital Social de 6 660 000 Dinars Tunisiens

Siège Social : Km2 Route de Sousse Dubosville El Afrane 1009 ELWARDIA

Identifiant Unique : 1268111V

Messieurs les Actionnaires de la société «THE COFFEE STUDIOS» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 18 juin 2026 à 10 Heures, au 15 Avenue de Carthage - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation

2. Transfert du siège social de la société

3. Mise à jour corrélative de l'article 4 des statuts

4. Pouvoirs pour les formalités.

2026401988SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE MAC PRIVATE MANGEMENT

Capital social : Un million cinquante mille dinars

Siège social : Green Center Bloc D 3ème étage Rue du Lac Constance Les Berges du Lac 1053 Tunis

RNE : 1681503P

MF : 1681503PPM000

La Société MAC PRIVATE MANAGEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra au siège social de la société, sis à Green Center Bloc C 3ème étage Rue du Lac Constance les Berges du Lac 1053, le jeudi 18 juin 2026 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée;

- Lecture et approbation du rapport d'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

- Approbation des opérations et conventions réglementées;

- Quitus aux Administrateurs;

- Fixation des jetons de présence ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la société ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs;

- Points divers ;

- Pouvoirs pour formalités.

2026401989SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

CONVOCATION

SOCIETE IMMOBILIERE MONTPLAISIR

SARL AU CAPITAL DE 5.500.000 D

MF : 496367 G

Les associés de la société «Immobilier Montplaisir» sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29/06/2026, à 10H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des rapports du gérant et du commissaire aux comptes.

2) Approbation du Bilan et comptes financiers 2025

3) Affectation des résultats 2025

4) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

5) Questions diverses.

2026401967SRLB3

Sociétés communautaires

Assemblée générale ordinaire

La Société Communautaire Régionale Agricole EL Emtiez, située à la rue de

la Révolution à Bouargoub, Nabeul, informe ses membres de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire (Approbation des Comptes pour l'exercice 2025) à 8h30 dans la salle de réunion de la commune de Grombalia ce sera le dimanche 21 juin 2026. Seront présents à cette assemblée les membres du Conseil d'Administration suivants, inscrits au Registre National : Nasser El Aich, Amal Abid, Zied Louati, Sofiane Karim, Aya Dhawadi et Hichem Kanzari (agissant au nom du Conseil).

Ordre du jour de l'assemblée :

- 1- Ouverture de la séance
- 2 - Lecture et approbation du rapport littéraire pour l'année 2025
- 3- Lecture et approbation du rapport financier pour l'année 2025.
- 4- Discuter de diverses questions (et présenter de nouveaux candidats pour pourvoir les postes vacants au sein du conseil d'administration)

Remarque : Tout changement sera annoncé à l'avance

Le calendrier sera adapté pour reporter la séance.

2026R01761SODB3

Autres sociétés

Convocation pour assister à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES SERVICES COLLECTIFS AGRICOLES MENZELIENNE "S.S.C.A.M"

Menzel Bou Zelfa

RC : C14611998- MC /9494 MN000B

Capital : 27.986,301 Dinars

CNSS : 26893-24

Tél : 22 598 817

Fax : 72 292 046

Le Président du Conseil d'Administration invite tous les adhérents de la société SSCAM pour assister à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30/06/2026 en deuxième convocation, au siège social de la Société à partir de 10 h du matin, à l'effet de l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2025.
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025
- 3- Approbation des rapports
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration.

Nb : Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des adhérents pour consultation à partir du huitième jour qui précède la tenue de l'assemblée.

Les adhérents désirant se présenter à l'élection du conseil d'administration doivent présenter leur candidature par lettre recommandée avec accusée de réception au conseil d'administration de la société à partir de cette annonce et avant le 20/06/2026.

2026401975SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur HABIB BEN AKRIMI HADIDI déclare que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 450 m² sise sur la route de Gremda KLM 13 a disparu. Il veut extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être aux bureaux de notaire ketata Moncef sise 14 place 5 décembre SFAX médina dans un délai de 30 jours de ce jour.

2026X00831DIVD2